

**FRACTION**

Lola ARTIGAO  
Tom BELLION  
Lucien MAX  
Annette WILLEMS-KIRSCH

Administration communale de Schengen  
Collège des Bourgmestre et Échevins  
75, Wäistrooss  
L-5440 REMERSCHEN

Commune de Schengen, le 17 juin 2024

***Transmis par courriel  
et par voie postale***

**Objet :** PROJET DE RESOLUTION BZ#10|2024

Monsieur le Bourgmestre,  
Messieurs les Échevins,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Les conseillers communaux de la fraction « Besser Zesummen » ont le plaisir de vous soumettre en annexe le

**projet de résolution BZ#10|2024**  
**relatif à une analyse financière de la commune de Schengen à faire effectuer par la**  
**Direction des finances communales en vue de l'élaboration du budget communal 2025**

tout en priant le Collège des Bourgmestre et Échevins de le porter à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil communal.

En espérant que la présente résolution trouve l'unanimité au sein du Conseil communal, nous vous prions d'agrérer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les plus respectueuses.

Pour la fraction « Besser Zesummen »

Tom BELLION  
Conseiller communal

## **PROJET DE RESOLUTION BZ#10|2024**

[ introduit par la fraction « Besser Zesummen » le 17 juin 2024 ]

**relatif à une analyse financière de la commune de Schengen à faire effectuer par la Direction des finances communales en vue de l'élaboration du budget communal 2025**

**Le conseil communal :**

- estimant qu'il convient de préparer d'ores-et-déjà le processus d'élaboration du budget rectifié 2024 et du budget de l'exercice 2025 ;
- considérant les projets d'investissements d'envergure exceptionnelle actuellement en cours de planification ou à venir (Projet Klosbam, Musée à Schengen, Marie-Astrid II, ...)
- constatant, qu'à sa meilleure connaissance, la dernière analyse financière de la commune de Schengen effectuée par la Direction des finances communales date du 1<sup>er</sup> décembre 2021 ;
- insistant que cette analyse financière constitue un tableau de bord indispensable aux élus communaux pour disposer d'une vue d'ensemble de la situation actuelle et prévisionnelle des finances communales ;

**d é c i d e  
à l'unanimité**

- que le Collège échevinal sollicite sans délai la Direction des finances communales pour effectuer une nouvelle analyse financière ;
- de mettre cette analyse dès réception à la disposition des conseillers communaux et des membres de la commission consultative des finances, en amont du lancement du processus budgétaire communal pour 2025.